

845ème séance plénière

PC Journal No 845, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 980
BARÈMES DES CONTRIBUTIONS POUR 2011**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 924 du 22 décembre 2009 sur les barèmes des contributions pour 2010,

Reconnaissant le travail intense accompli au sein de Groupe de travail informel sur les barèmes des contributions en vue de l'adoption d'un barème unifié des contributions tel que celui présenté à la séance du Comité consultatif de gestion et finances le 9 novembre 2010 et réaffirmant qu'il continuera de plaider pour un barème unifié des contributions,

1. Approuve, à titre de mesure provisoire, le barème standard des contributions et celui des opérations de terrain ci-joints, tels qu'ils figurent en annexe, valables du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;
2. Charge le Comité consultatif de gestion et finances de poursuivre en 2011 au sein d'un groupe de travail informel les discussions concernant un barème unifié des contributions sur la base des critères mentionnés plus loin et prie le Président du Comité consultatif de lui faire rapport à ce sujet d'ici la fin de juin 2011 ;
3. Décide que les futurs barèmes des contributions devraient être établis conformément aux critères suivants :
 - Application progressive du principe de la capacité de paiement, sur la base des critères de l'Organisation des Nations Unies en matière de contributions ;
 - Nature politique de l'Organisation ;
 - Niveau revu de la limite supérieure de la contribution de tout État participant au barème des opérations de terrain ;
 - Limite inférieure de la contribution de tout État participant ;
 - Révision des barèmes tous les trois ans, sur la base des critères susmentionnés et des chiffres ajustés du RNB courant publiés par l'Organisation des Nations Unies.

BARÈMES DES CONTRIBUTIONS POUR 2011

État participant	Barème standard en pourcentage pour 2011	Barème des opérations de terrain en pourcentage pour 2011
Albanie	0,125	0,020
Allemagne	9,350	12,060
États-Unis d'Amérique	11,500	14,000
Andorre	0,125	0,020
Arménie	0,050	0,020
Autriche	2,510	2,160
Azerbaïdjan	0,050	0,020
Biélorussie	0,280	0,040
Belgique	3,240	3,420
Bosnie-Herzégovine	0,125	0,020
Bulgarie	0,550	0,050
Canada	5,530	5,340
Chypre	0,190	0,110
Croatie	0,190	0,110
Danemark	2,100	2,050
Espagne	4,580	5,000
Estonie	0,190	0,020
Finlande	1,850	1,980
France	9,350	11,090
Géorgie	0,050	0,020
Royaume-Uni	9,350	11,090
Grèce	0,980	0,730
Hongrie	0,600	0,380
Irlande	0,750	0,790
Islande	0,190	0,090
Italie	9,350	11,090
Kazakhstan	0,360	0,060
Kirghizistan	0,050	0,020
Lettonie	0,190	0,025
ex-République yougoslave de Macédoine	0,125	0,020
Liechtenstein	0,125	0,020
Lituanie	0,190	0,025
Luxembourg	0,470	0,250

BARÈMES DES CONTRIBUTIONS POUR 2011 (suite)

État participant	Barème standard en pourcentage pour 2011	Barème des opérations de terrain en pourcentage pour 2011
Malte	0,125	0,025
Moldavie	0,050	0,020
Monaco	0,125	0,020
Monténégro	0,050	0,020
Norvège	2,050	2,070
Ouzbékistan	0,350	0,050
Pays-Bas	4,360	3,570
Pologne	1,350	1,050
Portugal	0,980	0,560
Roumanie	0,600	0,120
Fédération de Russie	6,000	2,500
Saint-Marin	0,125	0,020
Saint-Siège	0,125	0,020
Serbie	0,140	0,020
Slovaquie	0,280	0,150
Slovénie	0,220	0,175
Suède	3,240	3,410
Suisse	2,810	2,720
Tadjikistan	0,050	0,020
République tchèque	0,570	0,420
Turkménistan	0,050	0,020
Turquie	1,010	0,750
Ukraine	0,680	0,140
Total	100,005	100,010

PC.DEC/980
23 December 2010
Attachment 1

FRENCH
Original : ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES
DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Merci, Monsieur le Président.

Je tiens également à remercier la délégation tchèque d'avoir redoublé d'efforts pour essayer de mettre fin à quatre années marquées par la nécessité de reconduire les barèmes des contributions. Vous avez réalisé de réels progrès qui, nous l'espérons, déboucheront en 2011 sur un accord donnant une assise financière solide à l'OSCE.

Les États-Unis d'Amérique souhaitent faire une déclaration interprétative au titre du paragraphe 79 (chapitre 6) des Recommandations finales des Consultations de Helsinki.

Nous souhaitons remercier le Kazakhstan en sa qualité de Président en exercice, les Présidences kazakhe et lituanienne du Comité consultatif de gestion et finances en 2010 et les Présidents britannique et tchèque du groupe de travail informel sur les barèmes des contributions pour leurs efforts visant à doter l'OSCE d'un ensemble de barèmes des contributions qui soit juste et équitable. Les États-Unis se sont associés au consensus concernant la décision de reconduire les barèmes des contributions pour 2011 sur la base de la dernière révision des barèmes en 2005, car nous pensons qu'il est extrêmement important de donner une assise financière stable à l'OSCE. La mise en place de ces barèmes ainsi que l'adoption du budget de 2011 en temps utile nous donnent l'assurance que nous pourrons consacrer notre attention à partir de janvier à la poursuite des travaux mis en route au Sommet d'Astana.

Nous notons que les États-Unis restent le pays qui verse la plus grosse contribution à l'OSCE. Le fait que nous sommes disposés à le faire témoigne de l'importance que nous attachons à l'OSCE et à son approche globale pour promouvoir la sécurité dans les trois dimensions. En s'associant au consensus sur la reconduction des barèmes des contributions, les États-Unis n'ont pris aucun engagement en faveur d'éventuelles augmentations futures de leur contribution.

Par sa Décision No 408 adoptée en 2001, le Conseil permanent a instauré une limite supérieure de 14 % pour le barème des opérations de terrain (barème de Vienne). La logique qui sous-tend cette limite supérieure reste valable et nous ne voyons aucune raison de la modifier. Nous avons l'intention de participer aux discussions futures sur cette base. En

outre, nous restons d'avis que tous les critères à appliquer dans le cadre des discussions futures sur les barèmes conservent le même poids.

Les États-Unis demandent que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président. »